

RÈGLEMENT DE L'ULTRA TOUR DU BEAUFORTAIN

Édition 2024

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Organisateur:

L'Ultra Tour du Beaufortain est organisé par l'association «Les Amis du Trail du Beaufortain», association loi 1901 n° 0731006-386.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAÏF, sous le numéro de contrat 3432611 B.

Généralités:

L'Ultra Tour du Beaufortain est une épreuve difficile qui se déroule en montagne, quelquefois sur terrains escarpés ou dans des secteurs inaccessibles aux véhicules de secours et qui peut rencontrer des conditions climatiques parfois délicates.

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter le présent règlement, ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, notamment celles relatives à la sécurité.

Il est recommandé au concurrent de posséder une assurance personnelle, pour les frais de recherche et de secours.

Ce 16ème Ultra Tour du Beaufortain, long d'environ 114 km avec un dénivelé positif d'environ 7200 mètres, aura lieu le samedi 20 juillet 2024.

- Départ et arrivée: base de loisirs de Queige: 4 heures du matin.

- Temps limite de course: 30 heures (basé sur une vitesse moyenne inférieure à 4 km/h).

Les informations relatives à l'épreuve sont disponibles sur le site officiel de l'Ultra Tour du Beaufortain, seul document qui fait foi. Pour toutes questions particulières, c'est par l'intermédiaire du formulaire de contact du site Internet (ou directement sur la boîte mail de l'organisation) qu'il faut écrire (utb@ultratour-beaufortain.fr). Les réseaux sociaux sont un complément, bien sûr, mais ne sont pas l'organe officiel et les questions n'y sont pas traitées en priorité.

Épreuves:

L'âge minimum pour participer est de 20 ans révolus.

2 épreuves sont proposées:

SOLO: (env. 600 coureurs)

- Le concurrent effectue l'intégralité du parcours, dans la limite du temps autorisé.

RELAIS à deux : (environ 100 coureurs)

- Chaque relais est composé **obligatoirement** d'une féminine au minimum;
- Le choix de la section courue, par équipier, se définit lors de l'inscription;
- Le départ est commun avec l'UTB «solo»;
- L'organisation fournit aux relayeurs un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac, et ce, pour les différencier des «solos»;
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais;
- Le coureur «A», ne peut en aucun cas, poursuivre la course, munis de son dossard au-delà de la zone de relais;
- Si le coureur «A» devait abandonner, le coureur «B» peut effectuer sa section, en démarrant de la zone de relais, au plus tôt, 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps sont enregistrés mais l'équipe ne sera pas classée.
- Un textile «Finisher» est remis aux relayeurs ayant entièrement parcouru leurs portions.

Inscription:

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne.

Le concurrent devra fournir, exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, au choix :

- Un scan de bonne qualité d'un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition**, daté de moins d'un an à la date de fin de l'épreuve;
(Conformément à la législation, tout autre certificat ne sera pas accepté)
- Un scan de bonne qualité de la licence FF Athlétisme (compétition, entreprise ou running) ou du «Pass j'aime courir»

Ces documents doivent être fournis avant le 31 mai 2024. Passée cette date, les dossiers incomplets seront déplacés en liste d'attente.

Les inscriptions, effectuées après le 31 mai 2024, devront être accompagnées des documents nécessaires et seront intégrées à la liste chronologique. Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Le nombre de concurrents est limité à 600 coureurs solos et 100 coureurs en relais.

Les tarifs (progressifs en fonction de la date d'inscription) sont disponibles sur le site de l'UTB ou sur la plateforme d'inscription.

Une option «désistement» et une grille de «geste commercial» sont proposées (voir la rubrique : inscription)

Les remboursements se feront au plus tard, 2 mois après l'épreuve.

Assurance individuelle accident :

La participation à un trail présente des risques que le participant déclare connaître et accepter. Il reconnaît être en capacité physique de participer à la manifestation sportive.

En participant à l'épreuve, le coureur engage son entière responsabilité en cas de déclenchement d'une intervention pour lui venir en aide de quelque manière que ce soit et est redevable personnellement en intégralité des frais inhérents à cette intervention, quelle qu'en soit l'ampleur, y compris lorsque la décision d'intervention a été prise par la direction de course ou le personnel de secours.

En conséquence, chaque concurrent doit impérativement avoir souscrit une assurance individuelle qui couvre en particulier les frais de recherche, de secours et d'évacuation en France. (Par exemple, notre partenaire d'inscription, LiveTrack, propose ce type d'assurance lors de l'inscription).

II. ÉTHIQUE DE COURSE

Assistance:

Les concurrents peuvent bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des ravitaillements officiels. Les tentes de ravitaillement sont réservées uniquement aux coureurs.

Équité entre coureurs de tête :

Pour les 30 premiers hommes et les 10 premières femmes, l'assistance est tolérée uniquement sur les ravitaillements officiels ou à proximité immédiate. L'accompagnement de proximité sur le parcours ainsi que le ravitaillement au vol sont interdits.

Des contrôleurs, en + des pointeurs, sont spécialement affectés au respect de cette règle. Des pénalités de temps seront appliquées.

Bâtons:

Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent doit les transporter sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Parcours:

Le parcours doit être respecté dans son intégralité, des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent à un contrôle se verra pénalisé d'un temps supplémentaire ou exclu.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore les sentiers.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux coureurs de l'Ultra Tour du Beaufortain, le code de bonne conduite doit-être respecté, notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard ne donne pas droit à une priorité.

Déchets:

Les déchets sont conservés par le concurrent, ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet, lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

Attitude des coureurs:

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun doit porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. (Information au PC sécurité et/ou au poste de contrôle, le plus proche).

Les contrôleurs peuvent signaler tout comportement anormal d'un concurrent; ceci pouvant entraîner son exclusion.

III. ASPECTS TECHNIQUES

Code de la route:

Les concurrents doivent respecter le Code de la route. En aucun cas ils ne sont prioritaires pour les traversées de routes.

--> Extrait de : www.securite-routiere.Gouv.fr

Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple: zone de travaux).

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ne traversez jamais en diagonale !

Balisage:

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalonnets, rubalises, et de quelques points de peinture. Il est complémentaire de celui permanent, rouge et jaune, du "GRP Tour du Beaufortain" lorsque l'itinéraire est commun. En l'absence du balisage «UTB» sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

Attention: Les plaquettes "Trail-UTB" ne sont pas le balisage officiel pour le jour de l'épreuve.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige -> Frète Basse) et (Hameau de la Gittaz -> Queige), des balises réfléchissantes sont installées en complément.

L'organisation ne serait tenue pour responsable d'un manque d'attention de la part du concurrent.

Ravitaillements:

Ravitaillements prévus sur le parcours, en plus de celui de l'arrivée:

- Chalet de Soufflet
- Lac des Fées

- Refuge de Presset
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Barrage de la Girotte
- Village d'Hauteluce
- Les Saisies

Barrières horaires:

Les barrières horaires sont au nombre de 8:

- Chalet de Soufflet
- Lac des Fées
- Lac d'Amour
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- Barrage de la Girotte
- Village d'Hauteluce
- Les Saisies

Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite. (Pour les horaires, voir «Tableau technique»).

Dans le cas contraire, les lettres **HD** comme Hors-Délai seront apposées sur le dossard . De même, la lettre **E**, comme éliminé est réservée aux coureurs éliminés sur décision d'un commissaire de course ou pour raison médicale.

L'élimination pour retard n'est possible qu'au passage de ces 8 barrières horaires.

Si toutefois le concurrent veut poursuivre la course, ce sera sous son entière et unique responsabilité.

Abandon:

Tout concurrent abandonnant, doit **impérativement** en avvertir le contrôleur le plus proche ou appeler le PC course. La lettre **A** sera notée sur son dossard. Dans la mesure du possible, il doit se présenter auprès de la direction de course sur l'aire d'arrivée.

Son rapatriement s'effectue par ses propres moyens ou par le biais du PC course.

Pour raison médicale, les médecins, infirmiers et secouristes de course peuvent décider d'arrêter un concurrent lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

Dossard:

Le dossard doit impérativement être porté **sur le devant**, ****en totalité**** et être **constamment visible**. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

Les éléments de reconnaissance automatisée ne doivent pas être détériorés, sous peine de pénalités.

Change:

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend (49ème km). Seul ce sac est transporté.

Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée dès que possible.

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

Matériel obligatoire:

- L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. **Il n'est pas négociable !**
- Une météo, a priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Tout concurrent doit posséder en permanence, au minimum, sur lui ou dans son sac personnel, le matériel suivant:

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 1 litre;
- Des réserves alimentaires;
- Une lampe, une couverture de survie, un sifflet de 50 mètres de portée minimum;
- Deux gobelets ou récipients (1 pour le solide/1 pour le liquide);
- Un téléphone avec le n° du PC Course;
- Une veste imperméable avec une capuche fixe, **à la taille du coureur**;
- Un vêtement « haut » de rechange, à manches longues, en plus de sa première couche et veste imperméable. La taille du vêtement doit être celle du coureur;
- Un vêtement « bas » recouvrant de la ceinture aux chevilles. La taille du vêtement doit être celle du coureur.

Les manchons de compression des membres inférieurs et les manchettes ne sont pas considérés comme vêtement «bas ou haut».

Le matériel obligatoire n'est pas contrôlé avant l'épreuve. Le concurrent prenant le départ s'engage à posséder la totalité du matériel obligatoire. Des contrôles inopinés seront réalisés sur le parcours. En cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

Conseil: il est recommandé aux participants de posséder en plus du matériel obligatoire, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou d'immobilisation. L'itinéraire de montagne ne doit pas être oublié.

Pénalités:

Des pénalités de temps sont appliquées pour les motifs ci-après.

- Absence de matériel obligatoire: 15 min par élément;
- Coupe de l'itinéraire: 15 min à disqualification;
- Triche: disqualification;
- Rejet de déchet(s) dans la nature: 15 min à disqualification;
- Hygiène: boire au goulot des bouteilles de l'organisation: 15 min;
- Assistance ou accompagnement pour les 30 premiers hommes et 10 premières femmes, hors des zones autorisées:
 - 1er constat: 15 min
 - 2ème constat: 30 min
 - 3ème constat: disqualification

Ces pénalités seront appliquées à l'issue de la course; au plus tard, avant la remise des prix le dimanche à 12h00. Le concurrent en sera individuellement informé.

Le non-respect d'un bénévole ou de tout autre pratiquant de la montagne pourra être également pénalisé.

En outre, le comité de course s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

IV. CLASSEMENT, RÉCOMPENSES et DOTATIONS

Lots:

- Aucune somme d'argent n'est remise comme récompense;
- Pour prétendre bénéficier de leurs récompenses, sauf cas exceptionnels, les lauréats doivent être présents à la remise des prix;
- Des lots divers, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix entre les coureurs ayant pris le départ. Inutile d'être «finisher» pour être récompensé;
- En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle étant passé le premier au Col du Grand Fond (point culminant de l'épreuve) ou à défaut, au passage de Frète basse (1er col franchi de la journée).

Des lots sont offerts lors de la remise des prix :

- Aux 5 premières femmes «solo» du classement général;
- Aux 10 premiers hommes «solo» du classement général;
- A la première équipe «relais» du classement de l'épreuve;

Les catégories ci-dessous sont également récompensées si elles ne sont pas entièrement représentées dans les « tops 5 féminins et 10 masculins «solo» du classement général ».

- 3 premiers Espoir femmes et hommes;
- 3 premiers Senior femmes et hommes;
- 3 premiers Vétéran-I femmes et hommes;
- 3 premiers Vétéran-II femmes et hommes;
- 3 premiers Vétéran-III femmes et hommes;
- 3 premiers Vétéran-IV femmes et hommes;
- Chaque participant recevra un lot souvenir;
- Les concurrents terminant le parcours dans les délais reçoivent un textile «Finisher» supplémentaire;
- Les concurrents terminant pour la 5e fois le parcours dans les délais reçoivent un textile «Je l'ai fait 5 fois !»;
- Les concurrents terminant pour la 10e fois le parcours dans les délais reçoivent un trophée «Je l'ai fait 10 fois !».

Catégories UTB 2024 :

Le comité d'organisation a décidé de conserver l'appellation Vétéran (et non Master) et les tranches d'âges originelles (tranches de 10 années pour les vétérans):

(Il n'y a pas de catégorie junior)

- Espoir 2006/2002
- Senior 2001/1985
- Vétéran I 1984/1975
- Vétéran II 1974/1965
- Vétéran III 1964/1955
- Vétéran IV 1954 et avant

Repas:

- À l'arrivée des coureurs, un repas de fin de course est servi (y compris durant toute la nuit);
- Le repas de clôture est servi le dimanche, lors de la remise des prix qui débute à 12 heures;
- Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

Annulation de la course:

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou d'adapter le règlement à la situation en cours. En fonction des délais et des frais engagés par l'organisation, le meilleur compromis sera recherché pour les concurrents et le comité d'organisation.

L'annulation de la course pour autre cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale ne donne lieu ni à remboursement ni à dédommagement.

Les lots souvenirs, hors textile Finisher, et repas pourront être attribués selon conditions particulières.

Droit à l'image:

En participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image ou de sa voix pour toute utilisation promotionnelle en rapport avec l'épreuve.

Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.

RGPD:

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.

Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous informons que les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants:

- Organisateur de la course;
- Mairies et offices du tourisme des communes traversées;
- Partenaires d'inscription;
- Partenaires de chronométrage;
- Fédération française d'athlétisme.

Les listes peuvent contenir:

- Nom et Prénom;
- Sexe;
- Catégorie;
- Nationalité;
- Pays et/ou département de résidence (voire Commune de résidence);
- Club / Équipe;
- Temps de passage;
- Classement;
- Participations et temps de passage des années précédentes.

Pour toute demande de rectification ou de suppression de données, merci de nous contacter à:
utb@ultratour-beaufortain.fr

Fait à **Queige**,

Le 22 novembre 2023.